

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard

16 janvier 2023 - 1 €

N° 14

Le 19 janvier auront lieu de nouvelles grèves et manifestations contre la réforme des retraites. Elles seront un test décisif pour les syndicats et le gouvernement. Celui-ci a décidé de la chance avec la météo car voici que des températures plus conformes à un mois de janvier et des tempêtes de pluies s'abattent sur le pays, qui calmeront peut-être l'ardeur de certains protestataires dans les rues.

Un temps d'une douceur très inhabituelle en décembre avait permis d'éloigner le spectre des coupures d'électricité alors que les centrales nucléaires peinaient à redémarrer. Mais désormais celles-ci exportent à nouveau de l'électricité.

La météo en politique c'est très important, pas seulement pour les rois faiseurs de pluie des civilisations traditionnelles. Il n'y aurait sans doute pas eu de Révolution française – en tout cas pas à ce moment là – sans les mauvaises récoltes et les hivers rigoureux ayant précédé 1789. Emmanuel Macron a donc de la chance avec les éléments. Cela ne le dispense pas de gouverner – c'est-à-dire prévoir – sérieusement.

Frédéric Aimard

Fin d'alerte ?

En juin 2022, lors du sommet du G7 en Bavière, le président de la République français dénonçait « des prix de l'électricité qui s'envolent et qui n'ont plus rien

à voir avec les coûts de production ». Et d'ajouter : « Honnêtement ce sont les Shadoks, ce qu'on est en train de vivre ». Le prix de l'électricité au marché de gros allait atteindre 700 euros le megawattheures durant l'été, alors que la France était contrainte d'acheter massivement de l'énergie à ses voisins allemands, italiens, espagnols ou d'importer plus de gaz (dont du gaz de schiste), de pétrole et même de charbon... puisque nombre de ses centrales nucléaires avaient été fermées, soit définitivement (Fessenheim), soit pour répa-

ration et entretien... Couplé au prix du gaz et soumis à des règles en effet absurdes, ce prix de l'électricité importée paraissait soudain d'une grande injustice pour notre pays, habitué à en exporter à des tarifs très inférieurs.

Les Shadoks ont la vie dure puisque la réforme du marché européen de l'électricité, souhaitée par le gouvernement français, est encore « sur la table de la Commission européenne au premier semestre 2023. » Cela signifie que les négociations seront longues et qu'il n'est pas certain

qu'elles aboutissent, car les États membres de l'Union européenne ne sont pas d'accord. Bruno Le Maire n'a-t-il pas imprudemment déclara-



Sommaire : Page 1 : La météo. – Électricité : Fin d'alerte ? P. 2 : Renouvelable. P. 3 : Électrique. – Travail. – Retour au réel. P. 4 : Mélenchon. – Chandeleur. P. 5 : Lectures. p. 6 : Somaliland. – Revoilà Greta ! P. 7 : Lettre à mon boulanger. – P. 8 : Louis XV, le méconnu. P. 12 : Heureux par qui le scandale arrive. P. 14 : Théâtre - Du bonheur de donner – Princes.

■ **Parti socialiste** : La motion portée par Olivier Faure, actuel premier secrétaire, est arrivée en tête du premier tour le 12 janvier avec 49 %. Celui-ci affrontera, en position de favori, le maire de Rouen Nicolas Mayer-Rossignol (31 %) au second tour le 19 janvier, pour rester en place, avant la réunion du 80e congrès du Parti, le 25 à Marseille. Cependant toutes les oppositions internes à la direction actuelle du P.S. tentent de se fédérer pour faire barrage...

■ **Insécurité** : 6 personnes ont été blessées à l'arme blanche le 11 janvier à 6 h 45 gare du Nord à Paris. L'agresseur a été blessé et interpellé par la police. Il se dit Libyen et a déjà fait l'objet d'une mesure d'obligation de quitter le territoire français, mesure inexécutable en l'état actuel du droit car la France ne renvoie pas leurs ressortissants aux pays qui le refusent ou qui sont en état d'instabilité politique. 90 % des 120 000 OQTF prononcées chaque année restent inexécutées. Le nombre de places en centres de rétention administratives, prévues pour retenir les étrangers théoriquement expulsables, est de 1 300 et devrait être porté à 1 700 en mars et à 3 000 d'ici 2027.

■ **Pâtisserie** : L'entreprise allemande Dr. Oetker a revendu l'usine de levure industrielle Alsa (acquise en 2018, récemment rebaptisée EM-Foods, mais installée à Ludres en Meurthe-et-Moselle depuis 126 ans), au groupe italien Newlat mais conserve la marque Alsa (c'était le but de la manœuvre...)

■ **Surgelés** : La société Place du Marché (anciennement Toupargel) a été mise en liquidation judiciaire le 13 janvier par le tribunal de commerce de Lyon. 1 600 emplois sont supprimés et environ 300 le seront dans la foulée parmi les sous-traitants. C'est un énorme gâchis logistique dans plusieurs régions françaises.

■ **Foot** : Après avoir tenu des propos irrévérencieux à l'égard de Zinédine Zidane, qui ont fait scandale, le président de la Fédération française de

ré qu'en aucun cas la France ne devait quitter ce marché européen ? La question sera sur la table du conseil des ministres franco-allemands (CMFA) ce 22 janvier.

En attendant, certains fournisseurs, surtout les plus petits (qui ne sont que des courtiers) ont acheté au prix fort qu'ils ont répercuté sur leurs tarifs. Des boulangers n'ont-ils pas vu leur facture augmenter de 1 000 % ? Partout on a annoncé ou constaté la fermeture de boulangeries, parfois dans des villages, dont elles constituaient le seul commerce. Mais les grosses entreprises ont paniqué aussi. Le groupe Cofigeo, qui fabrique des plats préparés (William Saurin, Garbit...), a arrêté quatre de ses huit usines en France depuis le 2 janvier, rejoignant ainsi les verreries Duralux ou les hauts-fourneaux Arcelor-Mittal à l'arrêt... Des fermetures annonciatrices de casse sociale, ternissant l'image du pays un peu plus aux yeux des investisseurs.

Forcés d'attendre le résultat des négociations, le président de la République et le gouvernement ont couru d'un foyer de colère à l'autre. Pour soulager les très petites entreprises (TPE), ils ont annoncé le 5 janvier qu'elles pourraient bénéficier d'un tarif garanti de l'électricité, fixé à 280 euros par mégawattheure. La mesure a été rapidement étendue aux PME (plus de dix salariés). Puis les fournisseurs d'électricité se sont vu promettre des compensations. Pour les grosses entreprises, dont certaines menacent d'ajourner leurs investissements, voire de quitter le pays, on ne savait pas encore.

Comme à l'époque de la pandémie, le gouvernement s'est vu sommé de soutenir massivement l'économie.

Pourtant, depuis le 1^{er} janvier, la France est à nouveau exportatrice d'électricité. En effet, 14 centrales nucléaires ont été progressivement remises en marche depuis novembre, les quelque 8 000 éoliennes tournent grâce à une météo favorable, les 467 centrales hydrauliques françaises fonctionnent à plein, et le climat, anormalement doux en décembre et début janvier, a diminué la demande de chauffage. Le prix de gros de l'électricité est retombé à 100 euros ou moins. L'alerte va pouvoir être levée, même si la baisse des tarifs aux consommateurs ne va pas être aussi rapide qu'on pourrait l'espérer et si la météo redevient, ces jours-ci, plus conforme à la saison. Mais la leçon aura-t-elle été retenue ? Celle qui dit qu'on ne peut décidément pas faire confiance à ce prétendu « marché » pour réguler quelque chose d'aussi vital que l'énergie...

Claudine Uzerche

Renouvelable

Le 10 janvier, l'Assemblée nationale adoptait en première lecture un projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, avec 286 voix pour et 238 contre. Ce texte doit permettre à la France de rattraper son retard car on considère comme problématique que sa consommation d'électricité comporte moins d'énergies renouvelables qu'ailleurs en Europe. Les députés écologistes se sont abstenus, souhaitant montrer ainsi que le texte n'allait pas assez loin, et les Insoumis ont voté contre à cause du marché libéralisé et du "quasi droit de veto" des maires contre l'implantation d'éoliennes et de panneaux solaires.

Le projet de loi prévoit que les collectivités territoriales transmettent "à l'autorité compétente de l'État" une liste des zones propices au développement des énergies renouvelables et bas carbone ; en outre, si les listes obtenues ne correspondent pas "aux objectifs indicatifs de puissance à installer", une liste régionale pourra alors les compléter. Il est donc regrettable que les collectivités ne puissent pas traiter directement avec des entreprises ! De plus, le système pourrait bien contraindre les maires à accepter des éoliennes et panneaux solaires dont ils ne veulent pas. Ce risque est d'autant plus prégnant que cette liste régionale pourra être établie "s'il existe manifestement un déséquilibre non justifié entre les territoires dans l'identification des zones propices".

La crise énergétique qui touche l'Europe cet hiver montre plusieurs choses. L'Allemagne, ayant misé sur un renouvelable inefficace, est contrainte de relancer ses centrales à charbon, alors que la France est dans une situation critique parce qu'elle n'a pas su maintenir ses investissements dans le nucléaire.

L'accélération du renouvelable n'a donc pas de sens sur le plan énergétique, et n'en a pas non plus sur le plan environnemental : selon le site electricitymaps.com, l'intensité carbone de la France était le 11 janvier de 46 g, soit dix fois moins que l'Allemagne. Dès lors, ce texte relève moins d'un forçage du renouvelable dans le mix énergétique que d'un compromis mal ficelé et dont l'utilité reste à démontrer.

Adélaïde Motte

Électrique

Un de mes neveux, gros rouleur, s'est fait prêter une voiture électrique pendant que sa voiture thermique était en réparation. Reprises fulgurantes, silence de fonctionnement : formidable. Oui mais, au bout de 300 km, il faut rapidement trouver une borne qui fonctionne et c'est une vraie galère. Alors pour les petits déplacements, il est enchanté, mais pour les grandes routes, il a repris la vieille voiture diesel de son épouse qui avale 800 kilomètres sans faire le plein, et il espère que le garagiste lui rendra vite son véhicule habituel !

L.de G.

Travail

Ainsi nous voilà lancés dans un bras de fer dont la France a le secret. Le gouvernement veut nous faire travailler plus longtemps, et ce n'est pas du goût d'une majorité de Français. Les syndicats, comme un seul homme, vont pousser leurs troupes dans la rue, avec l'appui politique de la gauche française.

Là-dessus la gauche est cohérente puisque c'est à François Mitterrand que nous devons cette erreur historique d'avoir passé l'âge de la retraite de 65 à 60 ans. Réduire ainsi le temps de travail de 5 ans était une folie que nous avons financée grâce à une dette abyssale et une perte de compétitivité au plan international dont la conséquence est la désindustrialisation massive de notre pays.

C'est la gauche encore qui en a rajouté une couche avec Lionel Jospin en abaissant de 4 heures la durée du temps de travail hebdoma-

daire. Les 35 heures et la retraite à 60 ans ont totalement changé la relation des Français avec le travail. D'une activité centrale, structurante, le travail est devenu subsidiaire, chacun d'entre nous étant plus préoccupé par les vacances, les congés, les RTT... et les congés définitifs, le graal : la retraite.

Bien sûr, il y a toujours des gens pour qui le travail reste central et qui pour rien au monde ne partirait dès 60 ans. Bien sûr, en allongeant la durée de cotisation, pour toucher une retraite pleine, on a obligé beaucoup de nos compatriotes à partir plus tard. Nicolas Sarkozy est même parvenu au forceps à repousser l'âge légal de la retraite à 62 ans, mais il faut certainement aller plus loin, même si cela ne plaît pas à une majorité de français... d'autant que les classes d'âges se creusent : moins de travailleurs, plus de retraités... cherchez l'erreur ! La Nupes a la solution : ouvrir grand les portes à l'immigration... pas sûr que cela renforce la cohésion nationale !

Idéalement, il faudrait aussi revenir à 39 h de travail hebdomadaire, la droite a tenté des réformes, la gauche, toujours elle, tente de préserver ces « acquis ». Drôles d'acquis : ils ont détruit nos services publics et endettent nos enfants. Pas grave dit la gauche, faisons payer les riches, restaurons l'ISF et tout ira bien ! Faire fuir les riches chez nos voisins moins gourmands fiscalement, pousser les gens à travailler moins, voilà un beau programme !

Le gouvernement, s'il parvient à faire passer sa loi sans trop l'amender avec le soutien des LR, sauvera le système français des retraites par répartition. Quant

à la compétitivité française, elle retrouvera quelques couleurs, mais il faudra du temps pour rembourser l'argent facile... grâce au travail !

Loik de Guébriant

Retour au réel

Il continue à se passer des choses un peu bizarres dans la vie politique française. Prenons le cas de cet ancien élu, autrefois renommé pour sa culture et sa courtoisie mais qui s'est construit ces dernières années l'image d'un insoumis jusqu'au-boutiste jouant au petit Fidel Castro. Or, tout le monde a bien été obligé de reconnaître que Jean-Luc Mélenchon a fait un flop lors de son passage sur France 2 le 12 janvier depuis la Guyane — on ne sait d'ailleurs pas très bien pourquoi il a fallu l'interroger là-bas. Il est resté emmuré dans ses certitudes et dans sa manière de voir les événements et les gens, à commencer par son propre avenir. Pourtant, il a admis que « *le président Poutine s'est comporté d'une manière particulièrement stupide parce que [...] il a réussi à solidariser tout le monde autour des Américains* », ce qu'il qualifie de « *ligne stratégique nulle* ».

Cet éclair de lucidité se trouve peut-être annonciateur d'une reprise de contact avec les réalités dans la sphère politique. Or, depuis un an, on se trouve dans la sensation de vivre hors-sol. La covid-19, l'invasion de l'Ukraine et la hausse des prix dans tous les domaines ont accaparé l'attention, sinon anesthésié l'opinion. La double élection présidentielle et législative, suivie de la lente formation du gouvernement d'Élisabeth Borne sans majorité à l'As-

football, Noël Le Graët, 81 ans, a été mis à l'écart le 11 janvier, en attendant les résultats d'un audit sur sa manière brutale de diriger. Quant à la directrice générale de la même fédération, Florence Hardouin, 55 ans, visée par le même audit, elle a été mise à pied « *par mesure conservatoire* » et a fait, aussitôt après, un infarctus.

■ **Musique** : Le festival *Déferlante* a renoncé à tenir son édition 2023 à Perpignan, cédant au chantage des groupes Indochine et Louise attaque qui refusaient de se produire dans la ville dont le maire est Louis Aliot, figure du Rassemblement national.

■ **Musique** : La chanteuse d'origine maroco-québécoise La Zara représentera la France à l'Eurovision 2023 à Liverpool.

■ **Radios chrétiennes** : La chaîne de télévision catholique KTO a obtenu, le 11 janvier, un agrément de l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) pour déployer une radio nationale sur le réseau DAB, ce qui devrait obliger les radios catholiques « locales » comme Radio Notre-Dame ou RCF à se redéfinir.

■ **Épargne** : Le taux du livret A a été porté à 3 % au 1er février. Cela concerne 56 millions de comptes. Le taux du livret d'épargne populaire passe à 6,1 %.

■ **Presse** : Le tribunal administratif de Paris a donné raison, le 13 janvier, au site du journal *France-Soir* qui contestait le retrait de son agrément comme service de presse en ligne par la commission paritaire de la presse. L'affaire doit encore est jugée au fond.

■ **Islamisme** : Le 13 janvier, le prédicateur marocain Hassan Iquioussen, fiché S et faisant l'objet d'une mesure d'expulsion par la France en juillet, a finalement été expulsé vers Casablanca au Maroc, mais depuis la Belgique où il s'était caché. Sur le fond, la justice administrative française devrait à terme lui permettre de revenir en France où il a 5 enfants et 15 petits-enfants tous Français, a estimé son avocate.

semblée nationale, a manifestement accru une sensation de rupture avec le réel, tandis que la politique était laissée à des gens avec lesquels on se sentait peu d'affinités.

Or, chassée des travées parlementaires ou, plus exactement, ignorée à cause des querelles partisans et contournée par le recours à l'article 49-3 permettant au gouvernement d'avancer sans voter, la politique revient par la rue comme le démontre cette deuxième quinzaine marquée par des mouvements de masse. En outre, ceux-ci ont été en quelque sorte préparés par des revendications certes catégorielles mais très visibles du grand public puisque touchant des secteurs concernant tout le monde : médecins libéraux, monde hospitalier et transports publics, notamment la Sncf.

Ce qui se déroule illustre trois caractéristiques de la société française. D'abord, la tentation d'obtenir par la pression dans la rue autre chose que ce que la représentation nationale aura voté. Ensuite, le cloisonnement entre les élus parlementaires et les forces syndicales qui, même diminuées et décriées, demeurent capables de bloquer le pays. Enfin, le traditionnel état d'exaspé-

ration dans lequel s'embrassent les Français lorsqu'ils ne considèrent que leurs intérêts matériels immédiats en oubliant toutes les mesures d'aides, si incomplètes fussent-elles, dont ils ont bénéficié.

Il convient aussi de ne pas oublier que le rejet de la réforme des retraites, au demeurant incomplète puisque ne touchant guère la fonction publique, se trouve également dû au moment choisi par le chef de l'État. Celui-ci a en effet considéré que sa réélection valait approbation d'un projet qui n'avait en fait guère été développé durant la campagne présidentielle.

Jean-Gabriel Delacour

Mélenchon

Jean-Luc Mélenchon déclare qu'il n'ira pas tout en laissant entendre qu'il pourrait y aller. Où ça ? À la candidature présidentielle, bien sûr !

Le quinquennat fonctionne comme un compte à rebours : l'élection présidentielle est à peine finie qu'on songe à la prochaine - et qu'on la prépare activement.

Dans cette mécanique électorale remontée comme une pendule, Jean-Luc Mélenchon est un acteur politique bizarre sous son allure familière : c'est le seul

candidat important qui voue aux cent mille diables la V^e République, et c'est aussi celui qui a passé une partie de sa vie à préparer une candidature à la présidence. Ceci après avoir été couvé par un président de la République - François Mitterrand - souvent dénoncé comme un monarque présidentiel. Or la monarchie présidentielle, c'est justement ce que déteste le leader de la France insoumise.

Il est vrai que le candidat de 2012, 2017 et 2022 a déclaré sur France 2, le 12 janvier, qu'il ne serait pas candidat à sa propre succession. Tout en déclarant que « *ce sont les circonstances qui font les candidatures* »... Tous les observateurs ont compris que les circonstances pourraient contraindre celui qui est « *en retrait, mais pas en retraite* », de se sacrifier une fois de plus pour la cause.

Au sein de la France insoumise, les petites phrases de Jean-Luc Mélenchon mettent les esprits en ébullition. Il y a les militants qui parient sur la retraite définitive du leader : ce courant porte les ambitions de Clémentine Autain et de François Ruffin, qui se verraient bien candidats vizir à la place du vieux vizir. Ce qui annonce de durs affrontements internes entre les partisans de l'une et de l'autre.

Il y a aussi ceux qui estiment que le vieux leader ne peut pas ne pas se représenter. Ceci pour deux raisons. La première est visible : son héritier désigné, Adrien Quatennens est discrédité par une condamnation pour actes de violence sur son épouse. La deuxième se devine facilement : dans le carré des fidèles, qui s'est réduit depuis la mise à l'écart de Raquel Garrido, Alexis

Corbière et Éric Coquerel, personne n'a le charisme du fondateur.

Jean-Luc Mélenchon est devant un choix difficile : recréer l'unité de la France insoumise en présentant une nouvelle candidature, au risque de voir partir de nouvelles figures, ou livrer son mouvement à la guerre de succession.

Claudine Uzerche

Chandeleur

À peine les fêtes de fin d'année franchies, que l'on se jette sur les galettes des rois ! Et tout début février, c'est au tour des crêpes de la Chandeleur (fête des chandelles). Une tradition bien ancrée en France, qui trouve son origine païenne chez les Romains. Il faut attendre 1372 pour que cette fête devienne chrétienne et soit associée « *à la purification de la Vierge* ».

Du culte païen (coïncidant avec la sortie de l'ours de sa période d'hibernation) à la fête des Chandelles au V^e siècle, cette période est aussi celle qui lance les carnivals et qui annonce le retour à la Lumière. L'histoire raconte que c'est le Pape Gélase I^{er} qui aurait fait distribuer des crêpes aux pèlerins qui arrivaient à Rome. Parfois la tradition veut que l'on fasse « *sauter* » les crêpes de la main droite dans une poêle, en tenant une pièce dans la main gauche pour s'assurer toute l'année la prospérité. Et que l'on ne doit ranger la crèche de Noël qu'après cette période et allumer toutes les bougies de la maison. À la fois pour dissiper les mauvaises odeurs et pour symboliser la lumière.

Fête catholique, la Chandeleur célèbre aussi la présentation du Christ quarante

La Nation Française

directeur de la publication : Frédéric Aimard

Rédaction-administration

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Édité par Spfc-Acip Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire FR21418382149

ISSN 2967-2988 marque déposée à l'Inpi.

Imprimé par nos soins.

Abonnement numérique : 1 an = 20 euros

Abonnement papier : 1 an = 300 euros.

à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RSc3C000>

jours après sa naissance. La date du 2 février a donc été retenue. Et dans le monde agricole, cela annonce le retour aux travaux dans les champs.

Aux États-Unis, cette fête est traditionnellement dédiée à la marmotte. On trouve aussi au Luxembourg, au Mexique et au Canada, des fêtes autour des lumières qui annoncent l'arrivée prochaine du printemps. La crêpe étant parfois associée symboliquement au disque solaire.

Depuis une centaine d'années, on connaît partout en France les crêpes que l'on consomme actuellement, même si elles ont été longtemps fabriquées à partir de sarrasin. Selon les régions, on peut les associer à d'autres aliments. La variété est infinie. On estime même que les premières galettes ont fait leur apparition 7 000 ans avant l'ère chrétienne.

Philippe Buron Pilâtre

Y a-t-il une alternative au capitalisme ?

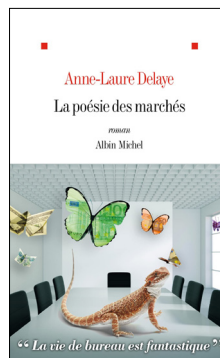
L'institut Éthique et Politique (IEP) propose une *disputatio* qui verra dialoguer **Jean-Philippe Delsol**, avocat fiscaliste, et **Pierre Yves Gomez**, économiste. Elle aura lieu le 1^{er} février, au théâtre des Sablons, 70 av. du Roule à Neuilly-sur-Seine, de 19 h à 22 h.

Déroulement :

19 h : Pot d'accueil et vente des livres des intervenants
20 h – 21 h 25 : Débat et Questions de la salle
21 h 25 - 21 h 0 : Synthèse par Pierre de Lauzun à la lumière de la Doctrine sociale de l'Église.

Inscription :

<https://www.payasso.fr/iep/inscription-conference2-iep>



BIOGRAPHIE ROMANCÉE

La vie de bureau

Analyste de marché dans une grande entreprise d'énergie, Anne-Laure Delaye puise l'inspiration dans son univers professionnel, en y ajoutant le brin de folie qui illumine son premier roman. Entre les cours du dollar et ceux du baril qui montent (souvent) ou descendent (parfois), Lucie, analyste financière, est toujours sous pression. Mieux que quiconque, elle connaît la dérive de l'économie de marché et s'angoisse. Aussi pour mettre de la fantaisie dans son quotidien chiffré, elle lance la « Poésie Vibratoire du Vivant ». Ce projet, vite adopté par ses collègues et même par l'iguane Robert, va redonner du tonus à son équipe.

« La poésie des marchés », Anne-Laure Delaye, Albin Michel, 268 p., 19,90 €.

PREMIER ROMAN

Le poste-frontière

Quoi de plus ennuyeux qu'un poste-frontière ? On y reste des jours entiers à guetter (presqu'à souhaiter) un ennemi qui ne viendra peut-être jamais. On y est attentif au moindre changement et quand celui-ci se présente sous les traits d'une femme... Le poste de Roca Pelada, perché à un sommet de la Cordillère des Andes, abrite la garnison du lieutenant Costa. Ces militaires doivent sur-



veiller ceux de l'autre côté. Dans ce roman tout à la fois triste et gai, l'écrivain argentin Eduardo Fernando Varela raconte la nature : les paysages, les volcans, les orages, le manque d'air, et les hommes face à eux-mêmes.

« Roca pelada », Eduardo Fernando Varela, Métailié, 352 p., 22,50 €.

AUDIOVISUEL

Animaux acteurs

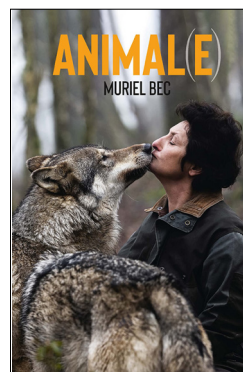
Depuis trente ans, Muriel Bec fait de la mise en scène animalière et ses protégés à poils et à plumes, qu'ils viennent de basse-cour ou d'un pays lointain, ont figuré dans un bon millier de tournages. Organiser un casting d'araignées, obtenir d'un cerf la mimique ou le geste qui suscite l'émotion du public... le dressage requiert patience et empathie. Beaucoup d'anecdotes dans ce livre passionnant et passionné dévoilent l'envers du décor et montrent l'animal en tant qu'acteur à part entière.

« Animal(e) », Muriel Bec, Kero, 240 p., 18 €.

REVUE

La forêt française

On doit à Colbert la réforme de la forêt française qui vise à couvrir notre pays d'arbres et en rationaliser la gestion. Avant, nos forêts étaient des landes réservées à la chasse où les troupeaux paissaient. L'Histoire retrace cette évolution jusqu'aux incendies récents qui ont ravivé la peur de la mort des arbres. Autres



sujets traités : les Français et le Parlement, portraits d'aliénés, les grands chantiers de la Grève antique, les Scandinaves et la colonisation...

« Mille et une vies de la forêt française », L'Histoire, janvier 2023, 6,90 €. En kiosque.

Catherine Pauchet

AUTOBIOGRAPHIE

Le suppléant

Le 10 janvier – Londres – Sortie internationale simultanée de l'autobiographie du prince Harry, *Spare* en anglais ou « Le suppléant » en français (en fait, « spare » est littéralement une pièce détachée ou pièce de rechange). La version espagnole, sous le titre *En la sombra* (dans l'ombre), est sortie prématurément le 6. Le 8, le prince a donné deux interviews, l'un à la chaîne privée britannique ITV (retransmis sur TF1 le 9) et à la chaîne américaine CBS. Il y exprime sa vision d'une famille qui primerait sur l'institution, ce qui, selon lui, est loin d'être le cas.

Militaire ayant servi en Afghanistan à deux reprises (dix semaines en 2007-8 et cinq mois en 2012-2013), il a suscité de vives controverses pour y révéler avoir tué depuis son hélicoptère, 25 combattants afghans dans ce qu'il qualifie de guerre juste.

Marie-Jo York

À propos du prince Harry, voir aussi la rubrique « humeur » en page 14 de ce n° de *La Nation Française*.

Carnaval anticipé

L'état de grâce dont pensait bénéficier le président brésilien Lula après son investiture le 1er janvier n'aura pas duré huit jours. Des milliers de manifestants en baskets et en maillots de foot jaunes et verts, aux couleurs du drapeau national, ont envahi le 8 janvier à Brasilia le palais présidentiel, le Parlement et la Cour suprême au cœur de la ville moderniste conçue par l'architecte Oscar Niemeyer, se livrant impunément pendant plusieurs heures au vandalisme le plus incontrôlé. Les bâtiments étaient vides puisque c'est la période des grandes vacances jusqu'à la fin janvier. Le président était en déplacement. Nul ne sait ce qu'il serait advenu s'il avait été présent. Les organisateurs cependant ne pouvaient l'ignorer. L'idée était sans doute de se saisir d'un pouvoir vacant pour peu que les forces de police et surtout les militaires auraient suivi le mouvement, ce qui n'a pas été le cas. Les premières ont au mieux laissé faire, les seconds n'ont pas quitté les casernes.

Pour cette fois du moins, car la manifestation vaut avertissement. Le président Lula n'ignore pas qu'il a été élu à la plus faible majorité jamais enregistrée : 50,9 %, à la tête d'une coalition avec le centre-droit d'où est issu son vice-président, qu'il ne dispose pas d'une majorité parlementaire, que de nombreux postes de la fonction publique sont tenus par des militaires nommés par son prédécesseur Jaïr Bolsonaro. Enfin, Lula da Silva a 77 ans et ne devrait pas accomplir plus d'un mandat, sans avoir, à ce stade, de suc-

cesseur évident. Selon des sondages, avec toutes les réserves d'usage, un tiers des Brésiliens ne désapprouveraient pas l'action du 9 janvier.

La situation brésilienne est différente de celle des États-Unis après l'attaque du 6 janvier 2021 sur le Capitole. En effet, cette dernière s'est effectuée sur un fond de tradition démocratique constante, sans aucune dérive autoritaire ou militaire. Tout le contraire au Brésil où la référence au régime militaire de 1964 à 1985 a été intégrée par la présidence Bolsonaro. L'on pourrait même dresser un parallèle entre Lula et le président Joao Goulart qui, au bout de deux ans, fut renversé le 2 avril 1964 par un coup d'État militaire. La conjoncture internationale est certes fort différente : l'épouvantail cubain, l'impérialisme américain ne sont plus ce qu'ils étaient. Mais cela veut dire que Lula sera lui-même dépendant du soutien international qui s'est manifesté cette fois de manière unanime. L'instabilité au Pérou, après d'autres pays sud-américains, l'incertitude sur la situation en Argentine sinon même au Chili, la perspective de changements à Washington, pourraient fragiliser sa position.

Dominique Decherf

Somaliland

Le 3 janvier, un film décrivant l'action du gouvernement taïwanais en faveur du Somaliland a été présenté à Taipei par le Fonds de coopération internationale et de développement, l'agence officielle d'aide à l'étranger. Ont été ainsi décrits les projets bilatéraux mis en œuvre par Taiwan

pour déployer une administration électronique, améliorer la production agricole, gérer les données médicales, assurer des soins aux mères et aux enfants ou former des professionnels de santé. Par ailleurs, des aides et des bourses publiques sont attribuées à des responsables d'administrations et d'organisations non gouvernementales pour venir se former à Taiwan.

Ces actions s'insèrent dans la politique traditionnelle de Taïwan à l'égard de l'étranger, même s'il y a là une occasion de marquer sa présence par rapport à Pékin. Il est vrai que la rupture des relations diplomatiques avec Taipei a toujours été exigée lorsqu'un pays reconnaissait la Chine populaire, ce qui a entraîné, depuis un demi-siècle, la fermeture de presque toutes les missions officielles de Taïwan, plus ou moins vite remplacées par des bureaux de coordination qu'on trouve maintenant un peu partout. Mais le cas du Somaliland est intéressant, car il s'agit d'un État existant depuis 1991, mais qui n'est officiellement reconnu par personne.

Cette situation pourrait changer puisque du pétrole vient d'y être découvert, selon une annonce, le 9 janvier, du ministère du Pétrole et des Ressources minérales. Il aurait été identifié lors du forage d'un puits d'eau à Sallahey, dans la zone de Marodi-Jeh située dans l'ouest du territoire. Si son importance est confirmée, on va peut-être d'urgence parler du Somaliland.

En réalité, des contacts existent déjà avec l'Éthiopie, Djibouti, l'Afrique du Sud, la Suède et le Royaume-Uni. Il y a même eu des échanges avec l'Union européenne

et le Pays de Galles — lequel abrite une importante communauté d'expatriés du Somaliland. Mais il semble que tout soit bloqué par la situation inextricable de la Somalie, où personne ne veut jouer avec des allumettes.

Ce territoire de la Corne de l'Afrique, d'environ 176 120 km², limitrophe de la Somalie, de l'Éthiopie et de Djibouti, avec une population estimée à 4,9 millions d'habitants — dont 1 million dans la capitale, Hargeisa —, est un ancienne protectorat britannique. Il a été réuni à l'ancienne Somalie italienne en 1960 puis a subi un régime très dur, ce qui permet de comprendre qu'il s'en soit séparé trente et un ans plus tard. Juste à côté de lui, le Punt (ou Puntland) s'administre de façon autonome, tout en ne revendiquant pas son indépendance par rapport à la Somalie ; en revanche, les régions de Soul, de Sanaag et d'Ayn se trouvent sous le contrôle du Somaliland.

Par rapport à la Somalie, plongée depuis trente ans dans une totale désorganisation sinon dans le chaos, le Somaliland apparaît comme beaucoup plus développé et tranquille, malgré l'insécurité maritime entretenue longtemps par la piraterie.

Jean Étèveaux

Revoilà Greta !

Le Forum économique mondial de Davos se tient, après la parenthèse de la pandémie, pendant quatre jours, du 16 au 20 janvier. C'est l'occasion, pour Greta Thunberg, de se rappeler au bon souvenir de tous ceux qui lui ont fait des révérences depuis cinq années — jusqu'à donner son nom,

Lettre à mon boulanger

il y a un an, à une espèce de grenouille du Panama, la *pristimantis gretathunbergae*.

Aujourd'hui âgée de 20 ans et ayant abandonné ses nattes nordiques, elle s'est fait remarquer en allant soutenir, le 14 janvier, une manifestation anti-charbon pas très calme à Lützerath, en Rhénanie. Toujours aussi impérative, elle a affirmé : « L'Allemagne est l'un des plus grands pollueurs dans le monde et doit rendre des comptes ».

Son caractère a trouvé matière à s'épancher dans un courriel que, le 15 janvier, elle a adressé à ses fans et autres followers. Il est co-signé par trois autres jeunes filles, l'Allemande Luisa, l'Équatorienne Helena et l'Ougandaise Vanessa. Il s'adresse aux « p-dg du gaz et du pétrole [qui] trompent le grand public sur l'impact des énergies fossiles qui font surchauffer la planète ». Les quatre activistes vont donc « leur remettre une lettre de mise en demeure pour les pousser à abandonner les nouveaux projets de forage ». En les accusant d'avoir « menti au public » et « trompé les responsables politiques », elles leur enjoignent de « mettre fin à ces activités qui bafouent notre droit fondamental à un environnement propre, sain et durable et qui méprisent les droits des personnes autochtones ».

Enfin, pour assurer leur crédibilité, elles assurent que « les citoyens du monde entier envisageront de lancer des procédures en justice pour que vous répondiez de vos actes. Sachez aussi que nous continuerons à manifester dans les rues par milliers ». Tremble, vieux monde !

Préc

C'est avec une certaine solennité que je vous destine ma petite correspondance hebdomadaire, car vous représentez l'un des derniers piliers encore en activité dans nos campagnes.

Voyez autour de nous comme tout s'effondre, les services publics avec La Poste qui menace de rationner ses tournées et le lancement d'un timbre rouge numérisé que beaucoup d'anciens ne sauront pas utiliser, avec ces bistrotts qui furent nombreux ces temps-ci à servir leur toute dernière tournée, avec ces médecins qui ont déserté le pavé là où nous devons désormais effectuer des dizaines de kilomètres pour « essayer » de nous faire soigner, avec ces écoles où plus aucun enfant ne vient égayer les cours de récré, avec ces artisans et ces commerçants qui ont définitivement baissé leurs rideaux, contraints par une conjoncture qui les pousse à abdiquer, avec des paysans qui ont abandonné leurs champs car notre agriculture se trouve sacrifiée sur l'autel de toutes les compétitivités.

Oui, vous êtes les derniers intercesseurs d'un lien social malmené par les caprices d'une société de pacotille qui ne sait plus reconnaître nos valeurs et se perd en vétilles. Et voilà que, non contents de devoir vous lever dès potron-minet, vous devez multiplier par 4, par 8 ou par 10 vos coûts de production impactés, entre autres, par celui de l'électricité.

Évoquons ensuite cette phrase prononcée, cette fois-ci, par Gérard Larcher : « *On ne pourra pas aider tout le monde* ». Et le président du Sénat de rajouter sur RMC, probablement entre deux rendez-vous où il prit soin de se sustenter et où ni le pain, ni les profiteroles ne devaient manquer : « Comme on dit dans le Berry : "On fait quoi qu'on peut avec quoi qu'on a" ».

Nous savions, chers amis boulangers Berichons, Catalans ou Aveyronnais, les syndicalistes et les politiques prudents, voire circonspects. Ces deux-là nous renseignent sur la part consubstantielle d'espoir qu'il vous reste à escompter. « *Pas de vagues* » suggère en quelque sorte le premier, alors que le second, du haut de son perchoir, appelle à la tempérance et, osons ce terme qui peut sembler inapproprié, à la frugalité.

Cette frugalité dont Monsieur Larcher ne semble pourtant pas être coutumier si l'on consulte l'article de *Capital* publié fin 2019 ou il est précisé : « *Les frais de "déplacements, missions et réceptions" engagés par Gérard Larcher et les services de la présidence – dont une partie relève de l'action institutionnelle classique : accueil de personnalités étrangères, manifestations protocolaires, etc. – ont augmenté de 48 % entre 2017 et 2018, passant de 252 749 euros à 376 133 euros l'an dernier, dont 133 799 euros pour les seuls frais de réception.* »

Reste à savoir si, quand nous n'aurons plus de pain, ni de croissants, dans nos campagnes, quand vos fournils seront éteints pour trop longtemps, quand vos pétrins seront abandonnés, vos mitrons licenciés, vos devantures vidées, il restera encore un peu de brioche, quelques babas au rhum, mille-feuilles et autres religieuses ou Saint Honoré à se partager du côté du Palais du Luxembourg, du Palais Bourbon, de Matignon et de l'Élysée. ■

* Agriculteur et figure catalane de la résistance paysanne, Jean-Paul Pelras est devenu journaliste, rédacteur-en-chef de *L'Agri*, le journal des gens d'ici, édité à Toulouges (Pyrénées orientales) et participant à la revue *Front populaire* (celle de Michel Onfray), et encore écrivain...



par Jean-Paul Pelras *

Pour recevoir chaque lundi le lien pour télécharger ou lire en direct *La Nation Française*, souscrivez à l'abonnement (20 euros) à l'ordre de Spfc-Acip.

<https://buy.stripe.com/28o3eq3Re7RSc3C000>

Louis XV, le méco

Du 18 octobre 2022 au 19 février 2023, une exposition sur Louis XV – la première à Versailles – a mis en lumière la personnalité du roi « Bien-Aimé ».

C'était la première exposition consacrée à Louis XV depuis 48 ans. En 1974, une belle exposition avait fait date à la Monnaie de Paris, « *Louis XV, un moment de perfection dans l'art français* » – c'est dit-on, le président Giscard d'Estaing qui en avait trouvé le titre. Inutile de dire que les connaissances en histoire et en histoire de l'art ont progressé en presque un demi-siècle.

« *Quand on interroge des personnes du grand public, pas spécialement férues ni en histoire ni en histoire de l'art, constatent les commis-*

saires organisateurs de l'exposition, *sur la façon dont elles caractériseraient le roi Louis XV, toutes sans exceptions répondent: l'amour des femmes, et l'amour pour les arts, la création d'un style auquel il a donné son nom. Ce n'est pas faux, mais c'est très incomplet et réducteur.* »

Louis XV (1710-1774, avant-dernier roi de France avant la Révolution), un grand méconnu? On pensait que c'était surtout le cas pour Louis XVI. Mais en fait, le grand-père et prédécesseur du roi-martyr est lui aussi réduit à des sté-

réotypes caricaturaux. Les deux commissaires, qui ont préparé cette exposition pendant plusieurs années, avouent avoir été surpris des découvertes qu'ils ont faites, entre autres de la grande instruction du Roi et de sa passion pour les sciences, et de ce qu'il était profondément chrétien en dépit des apparences.

Avec cinquante-deux ans de règne, qui était vraiment ce monarque d'une grande beauté - « *le plus bel homme de son royaume* », fut-il surnommé, mais timide? Pour les siècles suivants, il est vu un peu comme « *coincé* » entre Louis XIV et Louis XVI, plus célèbres que lui pour des raisons bien différentes.

Cette belle et brillante exposition montre de nombreuses pièces jamais prêtées, ou jamais venues en France, ou nouvellement acquises.

Trois points forts dans cette mise en scène élégante et raffinée, comme il se doit pour le XVIII^e siècle :

- Son enfance et éducation jusqu'à son sacre à 12 ans, sa majorité à 13 ans qui marque la fin officielle de son enfance, puis son mariage à 15 ans avec la fille de Stanislas, roi détrôné de Pologne, Marie Leszczyńska, qui en a 22. Sa famille, son entourage, ses amis.
- Ses goûts et passions, ses connaissances intellectuelles, ses autres passions telles que la chasse.
- Les arts tels qu'il les patronna, ce que l'on appelle le « *style Louis XV* ».

Enfance et jeunesse.

Arrière-petit-fils de Louis XIV, Louis devient roi à 5 ans en 1715, après la mort, en moins de deux ans, de son grand-père le « *Grand Dauphin* », de son père le duc de Bourgogne puis « *Petit Dauphin* », et de ses frères aînés les deux petits ducs de Bretagne, décédés respectivement à un an et 5 ans. Tous les quatre prénommés Louis. Autant dire qu'il n'aurait pas dû être roi. En 1710, le Roi-Soleil était fier d'avoir la descendance la plus fournie et la mieux assurée de tous les souverains contemporains : cinq héritiers mâles ! En 1712, le monarque malade, âgé de 74 ans, se retrouve avec pour seul héritier un frêle enfant de deux ans, à la santé délicate. Trois générations balayées en moins de deux ans ! Beaucoup de témoins de l'époque affirmèrent que ce fut sa gouvernante, Madame de Ventadour, « *Maman Ventadour* », qui lui sauva la vie en l'éloignant des médecins et de leurs redoutables saignées, en se barricadant avec le petit duc d'Anjou dans un appartement fermé à clef, en le soignant elle-même et en goûtant avant lui tous ses aliments. Les plus lucides des courtisans, ou les plus mauvaises langues, ou les plus complottistes, nous ne le saurons jamais, accusent le duc d'Orléans, neveu du roi, d'avoir empoisonné au moins l'un ou l'autre des héritiers, ce qui le rapprochait à chaque fois du trône. Le



Portrait de Louis XV à 64 ans, l'année de sa mort, 1774, par Armand Vincent de Montpetit (château de Versailles).

© RMN / JEAN POPOVITCH

nnu

fait est qu'à la cour, certains faisaient ostensiblement le vide autour du futur Régent, en faisant rouler le murmure infamant : « *L'empoisonneur, l'empoisonneur !...* »

Louis a 5 ans à la mort de son bisaïeul. Six jours avant d'expirer, le grand roi le fait venir à son chevet, l'embrasse, et lui laisse son célèbre testament politique : « *Mignon, vous allez être un grand roi, mais tout votre bonheur dépendra d'être soumis à Dieu et du soin que vous aurez de soulager vos peuples. Il faut pour cela que vous évitiez autant que vous le pourrez de faire la guerre : c'est la ruine des peuples. Ne suivez pas le mauvais exemple que je vous ai donné sur cela ; j'ai souvent entrepris la guerre trop légèrement et l'ai soutenue par vanité. Ne m'imites pas, mais soyez un prince pacifique, et que votre principale application soit de soulager vos sujets.* »

Contrairement à la volonté de Louis XIV qui n'avait pas confiance en son neveu et ne l'aimait pas, le duc d'Orléans fait casser le testament du roi par le Parlement et devient régent alors que le roi s'y opposait. Contre les volontés de Louis XIV également, une de ses premières mesures est de ramener le petit roi et la cour à Paris ; ils s'installent au palais des Tuileries pendant sept ans, tandis que le Régent gouverne depuis son Palais-Royal. Finalement, toute la cour reviendra à Versailles en 1722 ; le petit roi a alors 12 ans, et il est



Madame de Ventadour avec le roi Louis XIV et ses héritiers, par Nicolas de Largillière (Londres, Wallace Collection).



Aloès africana, gouache sur vélin par Claire Aubriet (Paris, Muséum national d'histoire naturelle).

sacré à Reims quatre mois plus tard.

Une des redécouvertes de l'exposition est que le roi fut durablement traumatisé par l'omniprésence de la mort dans sa petite enfance, marqué par les solennelles et grandioses pompes funèbres royales, à la fois brillantes et lugubres. Sa chambre, et tous les appartements royaux, demeurèrent entièrement tendus de noir pendant plusieurs années : non seulement les murs, les tentures et les rideaux, mais aussi les meubles, et jusqu'aux lustres voilés de crêpe noir... Sans aucun

doute, de quoi terrifier un jeune enfant. Il restera toujours inquiet, mélancolique, fasciné par la mort, et même de goûts macabres.

L'éducation poussée de nos rois a été totalement occultée depuis la Révolution. Chacun sait que c'est le cas pour Louis XVI, ridiculisé depuis 230 ans alors qu'il était intelligent et pourvu de grandes compétences en plusieurs matières. C'est tout aussi méconnu pour Louis XV, que l'on voit toujours seulement sous l'angle de la frivolité.

Il sait lire et écrire à 4 ans. Grâce au Régent qui était un scientifique de valeur, le petit roi reçut une haute formation dans les sciences, qu'il aimera toute sa vie. Mathématiques, physique, astronomie, cartographie, architecture, botanique. On le fait travailler souvent dans les serres des Tuileries puis de Versailles, il y apprend à pratiquer les greffes, à jardiner de ses propres mains. Quatre mille plantes différentes sont cultivées au laboratoire botanique de Trianon,

qu'il apprend à cultiver et auxquelles il s'intéressera toute sa vie. Un tableau par Oudry (1733) montre le premier ananas qui éclôt et mûrit à Versailles, ainsi que des gravures d'aloès africains de diverses espèces, acclimatés.

Il apprend l'histoire et la géographie, le latin, le dessin. Il a des maîtres de musique, mais, contrairement à Louis XIV, n'y a aucune affinité. Des pages de ses versions latines sont exposées, montrant sa belle écriture.

Dans les arts mécaniques, il se forme en optique, horlogerie, électricité -sa machine à électricité vient d'être acquise par Versailles, et restaurée pour l'exposition -, typographie, tournage du bois. Qui sait aujourd'hui que l'excellence dans les métiers manuels était tenue en haute estime à Versailles, et que les courtisans s'exerçaient, qui à la gravure, qui à réaliser des camées (en relief) et des intailles (pierres gravées en creux), qui à tourner l'ivoire, qui à forger le fer ?

Pour la physique, il est peu



Commode de la chambre de Louis XV à Versailles, par Gaudreau et Caffieri, 1739 (Londres, Wallace Collection). Les portes des vantaux latéraux dissimulent deux petits placards servant à ranger le matériel du barbier du roi.

connu qu'il a suivi, à onze ans, des cours de haut niveau au collège d'Harcourt. Adulte, il fit créer au château de La Muette un pavillon d'optique et de physique.

Bien entendu, il apprit à danser dès huit ans, art pour lequel il montra de belles dispositions. Il fut aussi initié à la chasse dès l'âge de six ans, ainsi qu'à l'escrime et à l'équitation.

Un extraordinaire tableau-horloge mécanique, redécouvert juste avant l'exposition, dévoilant successivement quatre scènes peintes sur cuivre, nous fait assister aux leçons de danse, d'escrime, de sciences et de chasse du petit roi.

Le Régent se charge de sa formation politique et, dès l'âge de dix ans, il est associé aux conseils de gouvernement.

Le célèbre tableau de Largillière montrant Louis XIV et ses descendants, jamais revenu en France, a été exceptionnellement prêté par la Wallace Collection de Londres (qui en principe ne prête pas ses œuvres). Le peintre a représenté, soit, vers 1711, le Roi-Soleil avec son fils le Grand Dauphin, son petit-fils le duc de Bourgogne, et le duc de Bretagne, frère aîné de Louis XV, soit, selon d'autres spécialistes, le petit Louis XV vers 1713, tenu en lisière par Madame de Ventadour, ses père et grand-père étant déjà disparus et représentés *post-mortem*.

Le mariage du roi se fit en quelque sorte en deux temps. Il fut d'abord fiancé pendant trois ans à la délicieuse petite infante d'Espagne Marie-Anne-Victoire, qui arriva à Versailles en 1722, âgée de 4 ans. Adorable et vive, l'infante est folle de son jeune fiancé de 12 ans, déjà si beau. Mais le fiancé ne l'entend pas de cette oreille, et daigne à peine lui adresser la parole. Comme il est de santé fragile et qu'il est primordial d'assurer une descendance à la dynastie, la petite Espagnole est renvoyée en Espagne en 1725, à son grand chagrin. Un délicieux tableau par de Troy la représente avec son jeune fiancé, un autre, de Largillière, en future reine. On dresse alors un *Estat général des princesses en Europe qui ne sont pas mariées*, et le choix tombe sur Marie Leszczyńska, qui épouse le roi en 1725, parce qu'elle sera en mesure d'enfanter rapidement. Ils eurent dix enfants à partir de 1727, dont survécurent six filles (Élisabeth, Henriette, Marie-Louise, Adélaïde, Victoire et Sophie) et le dauphin Louis, père de Louis XVI. Louis XV adorait ses filles, « Mesdames » et, s'il trompa constamment la reine, ils formèrent néanmoins un couple affectueux.

Tout le spectre de l'entourage féminin du roi est

évoqué. Louis XV fut un des rares monarques à pratiquer l'amitié féminine avec par exemple la comtesse de Toulouse, une amie de sa mère, et avec madame de Pompadour dès qu'elle ne fut plus sa maîtresse pour des raisons médicales, mais demeura sa grande amie et confidente (statue par Pigalle de *Madame de Pompadour en allégorie de l'Amitié*). Il n'est pas question d'ignorer les très nombreuses maîtresses du roi, mais il est réducteur de n'envisager que cet aspect.

Le magnifique et touchant tableau de Boucher *La lumière du monde* (la Nativité) illustre le fait méconnu que Louis XV était profondément croyant. Tirailé entre sa vie amoureuse et sa foi chrétienne, il préféra s'abstenir de communier pendant trente ans, plutôt, comme Louis XIV, que de se confesser une fois par an et pratiquer momentanément l'abstinence, en renvoyant la favorite pendant quelques jours, pour pouvoir faire ses Pâques. Peut-être Louis XV trouvait-il cette solution de facilité un peu hypocrite, puisqu'il n'avait ni la force ni l'envie de mener une vie chaste et qu'il ne voulait pas recevoir l'absolution en ayant bien l'intention de

reprendre aussitôt ses habitudes peccamineuses. Il est à noter que le roi a souvent étonné ses interlocuteurs par ses connaissances approfondies en liturgie. La reine, leurs filles ainsi que le dauphin Louis étaient extrêmement pieux et vertueux, et désapprouvaient tous son inconduite morale. Le dauphin, après son veuvage précoce, se retira à l'abbaye Sainte-Geneviève (dans l'actuel presbytère de Saint-Étienne-du-Mont), où il était quasiment religieux génovésain. S'il est difficile d'imaginer ce qu'en pensait le roi, en tout cas il ne l'interdit pas à son fils. En tout cas, le monarque ne supportait pas l'impiété dans son entourage et à la cour, contrairement à ce qu'il avait pu voir dans son enfance sous la Régence.

Goûts et passions

Sciences, chasse et botanique furent les grandes passions du roi adulte.

Le visiteur est accueilli dès le vestibule par l'incroyable pendule astronomique réalisée par Claude-Siméon Passemant, « icône » de Versailles. L'horloger mit vingt ans à la concevoir, puis l'ingénieur mécanique mit dix ans à la réaliser, et les frères Caffieri, bronziers, travaillèrent pendant quatre ans sur le cabinet en bronze... Sa sphère mouvante montre le système solaire avec les sept planètes connues tournant autour du soleil, et la rotation de la lune autour de la terre. Elle donne les équinoxes, les deux solstices et les éclipses de soleil et de lune, ainsi que les signes du zodiaque. La cadran affiche l'heure, la minute et la seconde. Le balancier bat la seconde. Le disque tournant fait ap-



Pendule astronomique de Louis XV. RMN/CHRISTOPHE FOUIN.



Lustre en bronze de la bibliothèque Mazarine, ciselé par Caffieri.

Chasse de l'au-truche, Carle van Loo, 1738, Galerie des chasses exotiques de Versailles (Amiens, musée de Picardie).

truche, au lion, au tigre, au léopard, à l'éléphant, au tau-reau sauvage...

Les arts et le « style Louis XV »

paraître les phases de la lune. Le calendrier indique les jours de la semaine, le quantième, le mois et le millésime, en tenant compte des années bissextiles, et ce jusqu'en... 9999! À peine croyable. Espérons que la pendule existera encore à cette date et ne sera jamais victime de vandalisme. Elle trône d'habitude à Versailles, dans le cabinet de la Pendule conçu pour elle.

Les deux superbes globes terrestre et céleste dont se servait le roi, montrent son intérêt à l'âge adulte pour la géographie et l'astronomie.

Étonnant, le microscope tripode, avec son tube élégamment gainé de galuchat vert contenant les lentilles. Versailles a pu racheter ce trésor en 2021. Il était dans le grand cabinet intérieur du roi, sous la main en quelque sorte. Louis XV, avec ses amis, y observait avec intérêt et plaisir des cheveux, des graines, des insectes, de petites bêtes...

Louis XV chassait à courre trois fois par semaine. Il ne se contentait pas de tirer les animaux repérés par ses capitaines de la vénerie, il était un grand connaisseur et participait avec compétence à l'organisation de chaque chasse. La chasse était le principal exercice physique des rois.

La Petite Galerie des Chasses exotiques est reconstituée avec ses neuf tableaux spectaculaires par de Troy, Parrocel, Lancret, Boucher, Van Loo, qui mettent en scène la chasse à l'ours, au crocodile, à l'au-

L'art rocaille, ultime avatar du baroque, est indissociable du règne de Louis XV, que ce soit en peinture, en sculpture, dans les arts décoratifs, le mobilier, les lambris de boiseries ornant les murs. Le grand art baroque du XVII^e siècle, de par les goûts de Louis XIV, avait eu peu d'écho à Versailles, alors qu'il orne les églises françaises de beaux retables, en Lorraine, Savoie, comté de Nice, Pays basque, Auvergne, Bretagne, et qu'il triomphe dans tous les pays d'Europe entrant dans ce qu'on a surnommé le « *croissant baroque* » : Italie où il est né, péninsule ibérique, Allemagne du Sud, Bohême et Slovaquie, Flandres, et même dans certaines contrées protestantes comme la Norvège et la Saxe.

Son dernier avatar, le *baroque-rococo*, triomphe dans les pays d'Europe centrale comme la Bavière, l'Autriche et la Hongrie, mais il prend aussi sa revanche en France sous le nom de « *rocaille* », avec une version de cet art tout aussi chantournée, mais plus symétrique et moins échevelée qu'en Bavière. Le meilleur exemple est un des exceptionnels lustres en bronze de la bibliothèque Mazarine, ciselé par Caffieri pour Madame de Pompadour, descendu du plafond de la galerie Mazarine où on le remarque peu, et suspendu à hauteur des yeux du visiteur.

L'amour du roi est évident pour ce style chantourné – presque tout le monde



sait reconnaître un meuble Louis XV avec ses arrondis, ses courbes et contrecourbes, d'un meuble Louis XVI revenant vers l'Antiquité grecque avec ses lignes droites. Mais il faut noter que la cour n'a pas de goûts chauvins en art et qu'elle est ouverte à la beauté des œuvres étrangères telles que la porcelaine de Meissen, de Saxe comme on disait alors. C'est une grande différence avec Louis XIV qui voulut donner la prééminence au style français dans toutes les disciplines, afin qu'il rayonne sur toutes les cours européennes, et n'appréciait guère le baroque italien -Bernin en fit les frais.

Deux commodes remarquables sortent du lot : celle de la chambre du roi par Gaudreau et Caffieri (1739), elle aussi prêtée généreusement par la Wallace Collection, purement « Louis XV », et la commode à plaques de porcelaine de madame du Barry (1772), déjà de style « Transition » Louis XV-Louis XVI.

Pour la peinture, outre bien sûr Boucher, Van Loo

et Nattier, emblématiques du règne, l'exposition met en avant des artistes remarquables mais moins célèbres de nos jours. *La Déclaration d'amour* de Jean-François de Troy, bien moins connu du grand public que Boucher, dévoile cet artiste brillant, qui nous montre la noblesse de l'époque dans sa vie quotidienne, et non en représentation ou en figuration mythologique. Cette merveille est venue du château sans-Souci à Potsdam, qu'elle ne quitte quasiment jamais.

L'« art de la conversation » qui y est dépeint est quelque chose dont notre époque n'a plus aucune idée.

Deux magnifiques portraits par Drouais des deux favorites, *Madame de Pompadour à son métier à broder* (1763), *Madame du Barry en protectrice des arts* (1774, l'année de la mort du roi), la dernière représentée déjà un peu à l'antique, montrent clairement l'évolution picturale à la fin du règne, où l'arrivée imminente du style Louis XVI est sensible.

Marie-Gabrielle Leblanc

Heureux par qui le scandale

Le prince Harry en donne un nouvel exemple : le statut de victime procure désormais une compétence exceptionnelle pour énoncer publiquement une parole d'autorité morale et les revendications victimaires se multiplient en conséquence. Selon quelle logique et quels processus ? Avec quels effets sur l'exercice du pouvoir, notamment dans les organisations ? Dans cet article, Pierre-Yves Gomez nous propose de découvrir sa réflexion sur la « sociétalisation » du monde occidental.

Le statut de victime a acquis une grande aura dans l'opinion des sociétés occidentales. Il donne aux personnes qui prennent la parole en tant que victimes, un puissant moyen de pression sur la gouvernance des institutions. Loin d'être purement moral, le phénomène est un produit de la « sociétalisation », cette nouvelle manière de réguler les conduites en les soumettant aux injonctions de la société civile.

Quand l'indignation privée devient un problème public

Le mouvement #metoo, dont on vient de célébrer les cinquième anniversaire, est un bon exemple du mécanisme. Considérés longtemps comme une expression « normale » de la différence de statut symbolique et pratique entre les hommes et les femmes, les comportements sexistes ont été dénoncés comme des manifestations abusives de la violence masculine. Une telle reformulation a été permise par ce que le philosophe John Dewey a appelé la publicisation du problème (Le public et ses problèmes, 1927), c'est-à-dire par la prise de conscience par des femmes que les actes machistes dont elles étaient victimes dépassaient leurs vécus personnels et concernaient toute la société. Ils banalisent en effet des rapports de domination qui structurent le vivre ensemble d'une manière intolérable.

En utilisant les réseaux sociaux, ces femmes naguère isolées ont permis l'émergence d'une conscience publique sur le sujet, construite par l'accumulation de témoignages individuels montés en généralisation sociale.

Depuis une décennie et dans la même veine que #metoo, des groupes de parole ont « publicisé » de nombreux sujets : harcèlements physiques et moraux, abus d'autorité, manipulations psychologiques, violences sexuelles ou conjugales, mépris des minorités et discriminations de toutes formes manifestées par les gestes ou les paroles. Selon une démarche comparable, des actes individuels sont rendus publics pour dénoncer le système institutionnel qui les invisibilise. La prise de parole à partir de cas privés n'a pas vocation de « rompre le silence », comme on le dit souvent, mais au contraire, de mettre des mots communs sur des comportements qui étaient jusqu'alors inexprimés, tout simplement parce qu'ils n'étaient pas pris en considération.

La publicisation est finalement le résultat, souvent involontaire, d'indignations qui se communiquent par un triple mécanisme dû aux interconnexions par les réseaux sociaux : 1) une possible diffusion « virale » des informations ; 2) le partage d'expériences personnelles permettant une communication émouvante qui facilite la compréhension et l'empathie ; 3) l'effet d'auto-renforcement des jugements de valeur dès lors qu'ils semblent être massivement partagés.

Ainsi s'impose un problème « public » au sens de Dewey, mais moins au terme d'une délibération raisonnable comme l'imaginait le philosophe américain, que comme un mouvement social auto-réalisé.

Nouvelle autorité de la victime

Fait politique nouveau, la publicisation renverse la logique classique mise en évidence notamment par René Girard (La violence et le sacré, 1972), se-

lon laquelle la victime est l'objet d'un scandale et le bouc émissaire passif d'un sacrifice public qui relève du sacré. Au contraire, la publicisation démocratise en quelque sorte le statut de victime qui devient non l'objet mais le révélateur du scandale ce qui lui procure une compétence exceptionnelle pour pouvoir énoncer publiquement une parole d'autorité dans la société.

Remettre en cause le caractère essentiel de cette autorité, c'est s'exposer au soupçon de mépriser la victime elle-même en tant que personne souffrante et donc d'être du côté du bourreau. D'où l'efficacité politique des revendications victimaires, leur multiplication et l'extension toujours plus large du périmètre des victimes, incluant désormais pêle-mêle, celles du réchauffement climatique, les animaux menacés par la chute de la biodiversité, les forêts ou la Terre elle-même, victime ultime de l'activité humaine.

Choc en retour sur la gouvernance des organisations

La publicisation victimaire est une des dimensions de la sociétalisation du monde contemporain, c'est-à-dire l'irruption de « la société » (quel que soit le contenu de ce terme) comme un acteur politique légitime et déterminant, ce que nombre de gouvernants n'ont pas encore saisi. On voit pourtant, depuis une décennie, qu'elle fait exploser les cadres de l'exercice du pouvoir dans toutes les organisations qu'elles soient politiques, religieuses, associatives, culturelles, et bien sûr économiques.

Face au statut que procure la position de victime, la hiérarchie, la compétence technique ou la tradition perdent leur légitimité à détenir l'autorité a priori. La confiance de la « société » ne se bâtit qu'en montrant a *posteriori* que l'on a tenu compte des injonctions publiques émanant des victimes réelles ou éventuelles de ses activités et auxquelles on a veillé à conformer ses conduites de manière convaincante

arrive

(bien que toujours critiquable).

Mais l'hétérogénéité d'injonctions publiques parfois contradictoires, de plus en plus nombreuses et floues, rend le climat trop instable pour assurer, à terme, la soutenabilité des stratégies et des gouvernances. Dans le monde hyper-publicisé de la « sociétalisation », il faudra nécessairement qu'émergent, dans les organisations, des principes d'arbitrage et de choix pour répondre aux multiples indignations possibles.

En d'autres termes, il fera partie des principes de gouvernance de toute organisation de définir préventivement sa raison d'être, l'impact attendu de son activité sur ses membres et sur son écosystème ainsi que le contenu, les modalités d'évaluation et le périmètre de ses responsabilités en cas de dérive ou d'abus dans son fonctionnement. L'intégration de parties prenantes dans la gouvernance devra d'autant plus être élargi que l'impact de l'activité de l'organisation sera lui-même reconnu comme large. C'est là une condition pour que la « sociétalisation » ne se confonde pas avec une explosion d'injonctions désordonnées de la société civile, mais débouche sur une responsabilisation plus raisonnable et délibérative des parties prenantes dans la réalisation d'un bien commun dont l'organisation serait garante. J'y reviendrai dans une prochaine chronique.

Faute de quoi, la publicisation victimaire continuera de dégager d'innombrables nouveaux sujets d'indignation publique et, en réaction, les décideurs se prémuniront d'un scandale et d'un discrédit moral toujours menaçants par un conformisme craintif.

Pierre-Yves Gomez

P.-Y. Gomez est professeur d'Économie - directeur de l'IFGE chez EMLYON Business School/ Essayiste/ Conférencier/ Administrateur de sociétés/ Chroniqueur au *Monde*... Pour en savoir plus, voir sa fiche https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Yves_Gomez

■ **Ukraine** : Le ministre russe de la Défense a annoncé que ses troupes ont conquis la ville de Soledar le 13 janvier. Le chef de la milice Wagner, Evgueni Prigogine, s'est fait filmer visitant les fameuses mines de sel souterraines où les Russes pourraient désormais installer hommes et munitions.

■ **Ukraine** : Un missile de croisière russe Kh-22 a détruit une barre d'habitation de 9 étages le 15 janvier à Dnipro, troisième ville d'Ukraine. On compte au moins 31 morts et 74 blessés. Ce genre de missiles est imparable pour l'Ukraine qui ne dispose pas des armes de défense aérienne adaptées à l'armement russe.

La Grande-Bretagne a annoncé, le 15 janvier, l'envoi à l'Ukraine de quelques chars lourds Challenger-2 (alors que ses autres soutiens ne lui livreront pour l'instant que des chars légers).

■ **États-Unis** : De nouveaux documents non déclassifiés, datant de sa vice-présidence auprès de Barack Obama, ont été retrouvés, début janvier, dans un domicile de Joe Biden à Wilmington (Delaware). D'autres documents classifiés avaient été retrouvés le 2 novembre dans un institut fondé par Joe Biden à Washington. C'est d'autant plus gênant que l'ancien président Trump a été lourdement dénoncé par Joe Biden pour avoir conservé de tels documents. Dans les deux cas, un conseiller spécial a été désigné pour mener l'enquête.

■ **États-Unis** : L'entreprise familiale de Donald Trump a été condamnée, le 13 janvier à New York, à 1,6 million de dollars d'amende, notamment pour falsification de ses bilans de 2005 à 2018. Il s'agissait de la peine maximum possible pour les 17 délits reconnus. La procureure générale de New York demande 250 millions de dollars de dommages et intérêt pour l'État. D'autres procès au civil vont suivre concernant des membres de la famille Trump et leurs collaborateurs.

■ **États-Unis** : L'Alabama et la Caroline ont été frappés par plus de 80 tornades depuis les 12 et 13 janvier. Le bilan est d'au moins 30 morts.

■ **Chine** : Les autorités ont reconnu, le 14 janvier, que les hôpitaux ont enregistré 60 000 décès causés par le covid entre le 8 décembre et le 12 janvier. Selon elles, 13 millions de personnes ont été contaminées durant cette période. Des chiffres mis en doute par le directeur de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesu, qui les croit bien supérieurs.

■ **Grande-Bretagne** : Le footballeur français Benjamin Mendy, 28 ans, a été acquitté, le 13 janvier, après 5 mois d'audience, par un jury populaire à Chester, de six viols et une agression sexuelle. Il sera rejugé pour deux autres accusations de viol et agression sexuelle à partir du 26 juin. L'homme qui était accusé de lui rabattre des

filles contre de l'argent, a également été acquitté.

■ **Iran** : Ali Reza Akbari, anglo-iranien de 61 ans, qui travaillait au ministère de l'Intérieur iranien, a été accusé d'espionnage et pendu début janvier, a-t-on appris le 14.

■ **Grèce** : Mort le 10 janvier à l'âge de 83 ans, l'ancien roi Constantin II a été inhumé, le 16 janvier, au palais du Tatoi aux côtés de ses parents le roi Paul I^{er} et la reine Frederika. Son corps avait été exposé la veille dans la cathédrale d'Athènes où Mgr Ieronymos II, primat de l'Église orthodoxe grecque, a présidé la messe d'obsèques.

■ **Australie** : Le cardinal George Pell, ancien archevêque de Melbourne, qui avait fait un an de prison, accusé du viol de deux enfants de chœur, avant d'être innocenté par la Haute Cour d'Australie, est mort le 10 janvier à Rome à 81 ans.

■ **Liban** : Le Qatar a offert au Liban les 3 000 bus utilisés lors de la coupe du monde de foot.

■ **Népal** : Le crash d'un avion bimoteur à Pokhara, dans le centre du pays, le 15 janvier, a fait 72 morts.

■ **Église** : Le pape François effectue son 40^e voyage, du 31 janvier au 5 février 2023. Il visitera la République démocratique du Congo, atterrissant à Kinshasa le 31 janvier. Puis se rendra le 3 février à Djouba, capitale du Sud-Soudan.

Le samedi 21 janvier 2023 à 12h15,
en l'église St-Germain l'Auxerrois (2 place du Louvre Paris 2^e) :
Messe pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI,
commandée par l'Œillet blanc,
présidée par le Père Brice de Malherbe.
<https://saintgermainlaxerrois.fr/agenda/>

Du bonheur de donner

Sur la scène, deux chaises de bar à l'assise rouge, en bois, avec un petit dossier. Deux pupitres. Voilà Ariane Ascaride, et David Venitucci. Le théâtre est capable de faire de la dialectique une jouissance...

Accompagnée par David Venitucci à l'accordéon, Ariane Ascaride dit du Bertold Brecht. Parfois, elle chante. Ouah là, c'est sérieux, austère. Eh bien non.



Imaginez-vous dans la loge d'Ariane Ascaride, à la fin d'une journée de tournage. Posé sur sa table, il y a un recueil de Brecht, lu et relu, c'est un auteur avec lequel elle vit depuis toujours. Elle vous sourit, et vous demande... Ça te dirait que je t'en lise un peu ? On ne répond pas non à une telle proposition, alors vous dites oui. Alors elle commence à lire. Dans la loge, il y avait aussi un ami, accordéoniste. Il prend son instrument, et commence à jouer douce-

ment. Et vous prenez un verre de chartreuse, sorti d'on ne sait où.

Là, vous réalisez que Brecht n'est pas seulement un auteur sérieux, voire cryptique. Vous réalisez qu'il parle du théâtre, de spectacle. Qu'il parle du monde qui l'entoure, de ces émigrants qui ne trouvent pas chez nous un foyer, mais l'exil. Qu'il est plein de bon sens, celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà perdu,

une si belle façon de dire que le seul risque qu'on coure à demander quelque chose, c'est le oui. Et la morale ? S'en occuper, c'est lui porter préjudice.

Vous réalisez que Brecht est bienveillant, c'est dur d'être méchant. Là, vous réalisez que depuis le début du spectacle, Ariane Ascaride sourit. Bien sûr elle sourit d'être là, sur scène, que la salle soit pleine. Surtout elle sourit de partager ces mots, les mots de Brecht, les mots avec lesquels elle vit, les mots avec lesquels les spectateurs

repartiront.

J'insiste. Ce n'est pas un spectacle avec Ariane Ascaride, ni sur Ariane Ascaride. Ce n'est pas la démonstration fabulaire d'une diction précieuse et attendue. C'est un cadeau. Un cadeau bienveillant d'Ariane Ascaride. On ne refuse pas un cadeau.

Guillaume d'Azémar de Fabrègues

Au Lucernaire jusqu'au 5 mars 2023. Du mardi au samedi 19 h ; dimanche : 16 h.

Princes

L'archevêque Georg Gänswein, 66 ans, a été le collaborateur du pape Benoît XVI, jusqu'à la mort de celui-ci le 31 décembre 2022. Le 12 janvier, il publie un livre de mémoires, *Nient'altro che la verita* (Rien que la vérité), défense et illustration de l'œuvre de son patron, tellement décrié, tellement malmené, mais aussi en partie un règlement de comptes avec l'entourage du pape François...

Il se dit que cette publication a été causée par le dépit de ne pas se voir attribuer un grand diocèse en Allemagne. Il se dit également que ce prélat, portant beau (les Italiens le surnomment « le George Clooney du Vatican ») ne déteste pas la lumière médiatique... Faute d'avoir lu ce livre qui n'est pas encore traduit en français, on ne commentera pas plus. Sauf que l'on préférerait que les secrétaires sachent garder les secrets...

Dans le même temps sont sorties les Mémoires d'un homme de 38 ans, le prince Harry, petit frère de William, héritier désigné du roi d'Angleterre actuel... Longtemps, il a donc été le n° 2 de son frère dont il était tellement proche après la mort tragique de leur mère la princesse Diana. Son livre est titré *Spare* (pièce de rechange, rendu en français par *Le suppléant*). À partir du moment où son frère aîné est devenu père de famille, le statut du frère puîné a reculé... D'où une visible amertume. Sous l'influence de sa femme, l'actrice américaine Meghan Markle, Harry a décidé de rompre avec la Famille royale et d'aller vivre sa vie à Hollywood,

en tirant parti de son statut de *people* pour faire un maximum de dollars...

Toutes les monarchies connaissent ce genre de problèmes depuis la nuit des temps. La sœur d'Élisabeth II, la princesse Margaret a assuré le pain quotidien de toute une presse populaire. Par définition le pouvoir d'un seul (*mono* en grec), ne donne pas beaucoup de place aux autres membres de la famille. Les Mérovingiens et Carolingiens partageaient le pouvoir entre les frères, les Capétiens donnaient des apanages à leurs enfants qui n'héritaient pas du trône. On se souvient des problèmes que fit Gaston d'Orléans à son frère aîné Louis XIII... Combien de conflits d'ambitions qui ont fait l'histoire tourmentée de la France, à l'instar de tous les pays du monde ?

Les autres formes de sélection pour désigner la tête de l'État, fût-elle seulement symbolique, ont-elles donné des résultats tellement meilleurs ? On connaît les formes de pouvoir analysées par les philosophes depuis la plus haute Antiquité grecque (aristocratie, monarchie, démocratie, tyrannie, anarchie...) qui se dégradent, se combinent, se restaurent...

On ne peut ici refaire 3000 ans de théorie politique, reste que les privilégiés, proches du pouvoir, qui crachent dans la soupe, ça fait mauvais effet auprès des gens ordinaires. On aimerait que les Princes, royaux ou de l'Église, soient plus modestes et plus exemplaires... Vœux pieux, mais on peut toujours exprimer son agacement.

Frédéric Aimard